

20 mars 2019

Communiqué de presse

C'est officiel nous sommes labellisés H+ !

Les organismes de formation ont pour obligation de se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

H+ Formation est une démarche qualitative d'accueil en formation des personnes en situation de handicap créée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec l'Agefiph. 326 organismes de formation ont signé la Charte H+ en Auvergne-Rhône-Alpes, 320 dans le Rhône et 6 en Auvergne dont CCI Formation !

La formation est un élément essentiel pour pouvoir accéder à l'emploi et ce pour tous. Au-delà de l'obligation de mise en conformité avec la loi du 11 février 2005, il s'agit d'une plus large réflexion sur les valeurs de CCI Formation.

Au sein des structures engagées, vous trouverez :

- Un référent handicap formé et à votre écoute
- Une équipe sensibilisée à l'accueil du handicap
- La prise en compte de vos besoins en termes d'adaptations pédagogiques
- Un accompagnement et un suivi tout au long de vos temps en entreprise

CCI Formation, précurseur dans la démarche d'accompagnement du handicap sur le champ de la formation, travaille en partenariat avec les acteurs relais afin de répondre le mieux possible aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap.



Contact presse :

Natacha DENEQUE-SALMONT
natacha.denegue@puy-de-dome.cci.fr
Port : 06 47 48 12 55